

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier, M. Lorion, M. de Ganay,
Mme Valentin, M. Furst, M. Ramadier et M. Aubert

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article 25 qui prévoit une importante restriction du droit de parole des députés.